TR/SS



# Arrêtés municipaux

# CIRCULATION ET STATION TEMEREGISTRE

AVENUE MAURICE THOREZ (R.D.154A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une inspection du réseau d'assainissement va être entreprise avenue Maurice Thorez par la Société Infraneo – 140 avenue Jean Lolive – 93500 Pantin, agissant pour le compte de la DSEA – Direction des Services de l'Eau et d'Assainissement du Département du Val-de-Marne – 4 avenue des Violettes – 94384 Bonneuil-sur-Marne Cedex,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes avenue Maurice Thorez à compter du 3 octobre 2022 à 9 heures jusqu'au 28 octobre 2022 à 16 heures 30 :

- Neutralisation du stationnement <u>au droit des n<sup>os</sup> 12 bis/34/59/40/48/52/58 ter/60 ter/64</u> selon l'avancement du chantier.
- Neutralisation partielle et ponctuelle du trottoir <u>côté pair</u> sur le tronçon compris entre la rue Pierre et Marie Curie et Paris : la circulation des piétons sera maintenue,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

## ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

# ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



# ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest-D.T.V.D du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société Infranco 140 avenue Jean Lolive 93500 Pantin.

FAIT EN MAIRIE, LE

2 2 SEP 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux

Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr LE 2 3 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon